

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU TARIF REGLEMENTE DE VENTE D'ELECTRICITE BASSE TENSION ≤ 36 KVA

OFFRE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE RESERVEE AUX CONSOMMATEURS RESIDENTIELS ET NON RESIDENTIELS ALIMENTES EN BASSE TENSION SOUS UNE PUISSANCE INFERIEURE OU EGALE A 36 KVA

Vos coordonnées

Mme M. Nom : Prénom :
Courriel : Tél. :

Je souhaite ajouter un co-titulaire :

Mme M. Nom : Prénom :
Courriel : Tél. :

(Fournir une copie de la pièce d'identité de chacun des titulaires)

➔ **Pour les professionnels ou personne morale uniquement (Fournir un extrait kbis) :**

Raison sociale : Code APE :
N° siret : N° TVA intracom. :
Nom du contact : Fonction :

Site de consommation :

N° : Voie :
Bâtiment : Etage : Appartement : Porte :
Code postal : Commune :

Adresse de facturation (si différente du lieu de consommation) :

Code Postal : Commune :

Vous êtes ? Propriétaire(s) occupant(s) Propriétaire(s) non occupant(s)
 Locataire(s), veuillez nous indiquer les coordonnées de votre bailleur :

Votre situation

J'emménage sur un site existant :

Point de livraison (PDL) : et/ou Nom du précédent occupant : et/ou N° de compteur :

Site alimenté oui non Si oui, merci d'indiquer le relevé de compteur : Base/HP / HC/.....

Date du relevé : ____/____/____

Si non, merci d'indiquer la date souhaitée pour la remise en service : ____/____/____

J'emménage sur un nouveau site :

Je souhaite un raccordement provisoire pour :

Consuel obtenu oui non

Construction Rénovation Autres

Date souhaitée de pose du compteur définitif : ____/____/____

Durée < 28 jours > 28 jours

(Un devis de branchement devra être établi préalablement)

Location coffret Oui Non

La description et le choix de votre offre

Cochez la case correspondant à votre choix (sous réserve de la faisabilité technique) :

Par défaut, la puissance souscrite précédente du site sera conservée.

Puissance en KVA	3	6	9	12	15	18	24	30	36
Option Base*									
Option Heure Creuse									

*Option Base est en extinction pour les puissances de 18KVA à 36KVA et n'est plus proposée à la clientèle résidentielle

Monophasé
(de 3 à 12 KVA)

triphasé
(de 3 à 36 KVA)

Les prix correspondant à ces offres sont des tarifs réglementés fixés par l'arrêté en vigueur et peuvent évoluer sur décision gouvernementale. Ces tarifs sont disponibles sur le site internet de la RME de Salins les Bains et vous seront précisés lors de l'établissement de votre contrat. Le contrat sera conclu pour une durée d'un an et est renouvelé tacitement par période d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties. **Toute résiliation du contrat doit être impérativement demandée par le titulaire signataire du contrat. En cas de co-titulaire, une demande de résiliation conjointe sera demandée.**

Votre catégorie tarifaire

- Résidentiel
- Non résidentiel
- Collectif
 - Agricole
 - Communal ou intercommunal
 - Professionnel

Cocher la (les) mention(s) utile(s)

Votre mode de paiement

- Prélèvement à la date d'échéance de chaque facture
- Prélèvement mensuel selon échancier (15^{ème} jour de chaque mois sur 10 mois)
- Autre mode de règlement (Chèque, Carte bancaire, Espèces, Virement bancaire....)

(Fourniture d'un RIB dans tous les cas)

Législation en vigueur

Conformément au code de l'énergie et à ses articles :

L.331-1 : Tout client qui achète de l'électricité pour sa propre consommation ou qui achète de l'électricité pour la revendre à le droit de choisir son fournisseur d'électricité. Il peut conclure un contrat d'achat d'électricité avec un producteur ou un fournisseur de son choix installé sur le territoire d'un Etat membre de l'Union Européenne ou, dans le cadre de l'exécution d'accords internationaux, sur le territoire d'un autre Etat.

L.331-3 : Lorsqu'un consommateur final exerce le droit prévu à l'article L.331-1 pour un site donné, ses contrats en cours au tarif réglementé concernant la fourniture d'électricité de ce site sont résiliés de plein droit. Cette résiliation ne peut donner lieu au paiement de quelque indemnité que ce soit.

L.332-1 : Les dispositions des articles L.121-86 à L.121-94 du code de la consommation sont applicables aux contrats conclus entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs et aux contrats conclus entre les fournisseurs et les non-professionnels pour une puissance électrique égale ou inférieure à 36 kilovoltampères, ainsi qu'aux offres correspondantes.

L.337-7 : Les tarifs réglementés de vente de l'électricité mentionnés à l'article L.337-1 bénéficient, à leur demande, aux consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères.

Pour répondre aux principales questions destinées à l'information des consommateurs, une liste de questions/réponses a été dressée par la commission européenne et est accessible sur : http://www.dgcrf.bercy.gouv.fr/consommation/electricite_gaz/index.htm

- ✓ J'accepte que la RME de Salins les Bains soit mon fournisseur d'énergie électrique au tarif réglementé.
- ✓ Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente disponibles sur le site internet de la RME Salins les Bains.
- ✓ Conformément à l'article L.121-20 du code de la consommation et en cas de commande prise à distance : Vous disposez d'un délai de quatorze jours francs à compter de la date d'acceptation de l'offre pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Ce droit de rétractation ne peut être exercé, sauf si les parties en ont convenues autrement, pour les contrats de fourniture de service dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de quatorze jours francs.
- ✓ Je reconnais avoir eu connaissance de la possibilité de demander une étude tarifaire personnalisée gratuite.
- ✓ J'ai été informé que mes données de consommation peuvent être consultées sur l'espace client du site internet de la RME Salins les Bains.
- ✓ Je reconnais avoir tout pouvoir pour signer le présent document et avoir été informé de mon éventuel droit de rétractation.

DATE ET SIGNATURE

Signature du titulaire :

Signature du co-titulaire :

A

LE

- Je souhaite bénéficier de l'électricité sans délai, et je renonce à vouloir exercer mon droit de rétractation.